

PROCES VERBAL N°2

Date : 24 février 2023

Heure : 20h30

Présents : Maire : André DUJOLS

Membres : Pierre DUPONT, Danielle LACOMBE, Jordan ANGELVY, Bruno FILIOL, Stéphanie SALIES, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Matthieu PIJOUAT, Christelle CHAUVET, Luc AVELLANEDA, Georgette TOUZY

Secrétaire de séance : Stéphanie GAILLARD

Absents : Membres : Jean Christophe GUY

Quorum : 13 présents sur 14

Ordre du jour :

- Choix des entreprises (logements sociaux)
- Vente four cantine
- Adressage village
- RGPD CIT
- Demandes de subventions
- Divers

Délibérations :

Création logements sociaux - Attribution du marché (2023 007)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 11 lots séparés lancée le 22 novembre 2022 pour la création de 8 logements locatifs sociaux.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le lundi 12 décembre pour l'ouverture des enveloppes et le mercredi 21 décembre 2022 pour la proposition d'attribution après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

A la suite, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée dans le cadre de la re-consultation des lots déclarés infructueux,
Veuillez trouver ci-après le détail de la procédure :

- LOTS 1, 4, 5, 9 et 11 : Parution de l'avis le vendredi 20/01/2023 ; réception des offres le 10/02/2022
- LOTS 3 et 6 : Re consultation avec les candidats ayant remis une proposition ; Réception des offres le 10/02/2022

Après la dernière réunion de commission le vendredi 24 février 2023,
Voici l'ensemble des entreprises retenues :

- Pour le lot n°01 - Démolitions – Gros Œuvre : Entreprise BLANC 15200 MAURIAC pour un montant de 98 884.18 € HT.
+ option 1 : 9 902 € HT
- Pour le lot n°02 – Charpente en fermettes : Entreprise SARL RITOU 15200 MAURIAC pour un montant de 10 040 € HT
- Pour le lot n°03 – Couverture en tuiles mécaniques : Entreprise AUBERT JEAN-MARC 15130 YTRAC pour un montant de 10 865.45 € HT
- Pour le lot n°04 – Menuiserie Aluminium / Vitrerie : Entreprise MENUISERIES DANIEL 15000 AURILLAC pour un montant de 49 928.50 € HT
- Pour le lot n°05 – Menuiseries intérieures : Entreprise VERGNE MENUISERIE 15130 ARPAJON SUR CERE pour un montant de 18 996 € HT
- Pour le lot n°06 – Cloisons sèches / Faux plafonds / Peintures : GROUPEMENT DELPON - CANCE 15000 AURILLAC pour un montant de 94 624.70 € HT
- Pour le lot n°07 – Isolation soufflée : Entreprise ISO INTER 19130 OBJAT pour un montant de 5045.90 € HT
- Pour le lot n°08 – Carrelage - Faïence : Entreprise SOLS CONCEPT 15000 AURILLAC pour un montant de 10 507 € HT
- Pour le lot n°09 – Revêtements de sols souples : Entreprise SOLS CONCEPT 15 ROUSSY CARRELAGE 15000 AURILLAC pour un montant de 10 770 € HT
- Pour le lot n°10 – Electricité / Chauffage électrique : l'Entreprise LONGUECAMP 15120 LADINHAC pour un montant de 57640 € HT
- Pour le lot n°11 – Plomberie/ Sanitaire /Ventilation : Entreprise LESMARIE 15310 SAINT - CERNIN pour un montant de 51 709 € HT
+ option 1 : 2 950 € HT
+ option 2 : 580 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatif à la création de 8 logements locatifs sociaux suivant les conclusions de la Commission d'appel d'offres.

Vente four du service de restauration scolaire. (2023 008)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il décide de vendre un four du service de restauration scolaire.

Pour cela, il souhaite proposer la vente au prix net de 750 euros. Une personne souhaite acquérir ce bien et accepte ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les prix de vente fixé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Adressage / Dénomination des villages (2023 009)

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et bâtiments de nos villages comme cela a déjà été réalisé pour le Centre Bourg de la Commune. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des villages, le conseil municipal :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales / villages (liste en annexe de la présente délibération),
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voici la liste :

Altérines	Lascostes	La Montagne
Anglards le Pommier	Lasvergnès	La Pradal
Anjoigny	Laubac	Laborie
Apcher	Lavergne	Lafon
Bargues	Lavige	Lagarde
Bélières	Lesmarie	Lagardette
Besse	Le Bac	Lamourio
Bournazel	Le Beix	Rosiers Haut
Brolinges	Le Bel Air	Thourou
Cambourieu	Le Bouyssou	Les Devez
Cantagril	Le Cambon	
Cors	Le Moulin à Vent	
Costalade	Le Moulin du Cambon	
Costes	Moulin de Monraisse	
Courtine	Le Poste de Secours	
Cros Bas	Pont-Majou	
Cros Haut	Puech-Marzes	
École de Lagarde	Le Theil	
En Bernis	Les Granges	
Faussanges	Les Planquettes	
Fontbulin	Lintilhac	
Fraissy	Marzes	
Grange Rouge	Mauyos	
La Barrière	Ourzeaux	
La Croix Saint Pierre	Ragheaud	
La Merlie	Rosiers Bas	

Prestation de service RGPD / CIT (2023 010)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide de souscrire à la prestation de service optionnelle de Cantal Ingénierie et Territoires intitulée « Mise en conformité du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) » incluant notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé (DPO),
- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD par :
 - l'inventaire des traitements de la collectivité
 - l'identification des données personnelles traitées,
 - la réalisation d'études d'impact sur la vie privée,
 - la proposition d'un plan d'action
 - la rédaction des registres de traitements,
- La sensibilisation des élus et des agents
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés dans la matière.

Désigne Cantal Ingénierie et Territoires en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données mutualisée pour la collectivité,

Précise que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de Cantal Ingénierie et Territoires,

Approuve le barème de la cotisation forfaitaire annuelle correspondante,

Autorise le représentant légal de la collectivité à signer la convention, d'assistance à maîtrise d'ouvrage fixant les engagements de chacune des parties dans la réalisation des travaux liés au RGPD et ce durant la période d'engagement de chacune des parties dans la réalisation des travaux liés au RGPD et ce durant la période d'engagement d'une durée de 3 ans fermes.

COFFRET FORAIN PLACE DE L'EGLISE (2023 011)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 5832 euros HT.

Ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement égal à 65 % du montant HT de l'opération soit :

- 1^{er} versement du solde au décompte définitif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 en section d'investissement.

Subventions exceptionnelles (2023 012)

Après délibérations, le montant suivant est attribué :

Centre de crise et de soutien / Turquie -Syrie : 200 €

AMF et Protection civile / Soutien à l'Ukraine : 200 €

Subventions exceptionnelles (2023 013)

Après délibérations, le montant suivant est attribué :

Sprinter Club : 100 €

Jeunes agriculteurs du 15 : 100 €

Résumé :

- **Monsieur le maire :**
 - ✚ La signature avec les entreprises concernant le marché de la création des logements est prévue le 17/03/2023.
 - ✚ Adressage village : deux devis sortent du lot (à visualiser)
 - ✚ Demandes de subventions refusées par le conseil : ville prudente, Cantal tour pédestre, Salers évolution
 - ✚ Subventions à revoir : Prévention routière (voir si intervention sur la commune), Chambre des métiers de l'artisanat
 - ✚ Assemblée générale les crins de la Doire prévue le 04/03/2023 à 14h00.
 - ✚ Boralex / Soleol associés : La société souhaite rencontrer le conseil municipal pour exposer un débat concernant les éoliennes. Réunion prévue le 24/04/2023 à 20h00.
 - ✚ Le nouveau poste d'agent technique : les candidatures sont en cours d'analyse.
 - ✚ Réunion petite ville de demain : apporte un soutien au diagnostic et des aides pour trouver des financements / 4 axes stratégiques sont mis en place suivant les différents projets. Une prochaine réunion d'ateliers est prévue le 16/03/03. Un membre par commission est attendu.
 - ✚ Il faut rechercher et trouver du terrain pour nos artisans et futurs propriétaires.
 - ✚ La Halle : le projet devrait progresser en bonne voie très prochainement.
 - ✚ Prochaine réunion du conseil municipal le 21/03/2023 à 20h00
- **Travaux :**
 - ✚ Un nouveau stagiaire vient d'intégrer le service technique.
 - ✚ L'entreprise Colas a débuté le chantier du parking sous le crédit agricole.
 - ✚ Futur projet 2023 / nouveau budget pour les routes (voierie)
 - SDE : Ragheaud/ le Theil
 - Gymnase en LED
 - ✚ Chastanet paysage / escalier ancienne gendarmerie
 - ✚ Bergheaud : reprise des travaux de la placette courant semaine prochaine.
 - ✚ Mme Saunal Cros intervient dans les jours à venir pour le lancement d'appel d'offres des routes.
- **Cadre de vie :**
 - ✚ Projets 2023 (en cours de préparation)
 - ✚ Projet agrandissement local de chasse (chambre froide) à analyser. Prix environ 19 500€ (Voir si subvention participative de la commune ou non)
 - ✚ Etude d'amiante : Atelier (pas d'amiante) Gymnase (présence amiante) , le syndicat nous monte le projet gratuitement , voir photovoltaïques...
- **Culture :**
 - ✚ Projets à venir (en cours de préparation pour le prochain budget)
 - ✚ Réunion avec toutes les associations pour préparation des manifestations du calendrier annuel
- **Ecole :**
 - ✚ Centre de loisirs : compétences prise par le pays de Salers, le déroulement s'est bien effectué
 - ✚ Micro crèche : Un devis concernant le mobilier doit se faire. Voir si nous demandons le Fond cantal innovation
 - ✚ Loi égalim concernant la cantine en cours.
 - ✚ Radars pédagogiques / étude en cours
 - ✚ Budget 2023 : Porte accès city, plateaux inox cantine, sécurisation sortie scolaire (voir avec le département pour des ralentisseurs ou trouver une autre solution)

LE MAIRE, A. DUJOLS

Le 24/03/2023



LA SECRETAIRE DE SEANCE, S. GAILLARD

Le 24/03/2023